

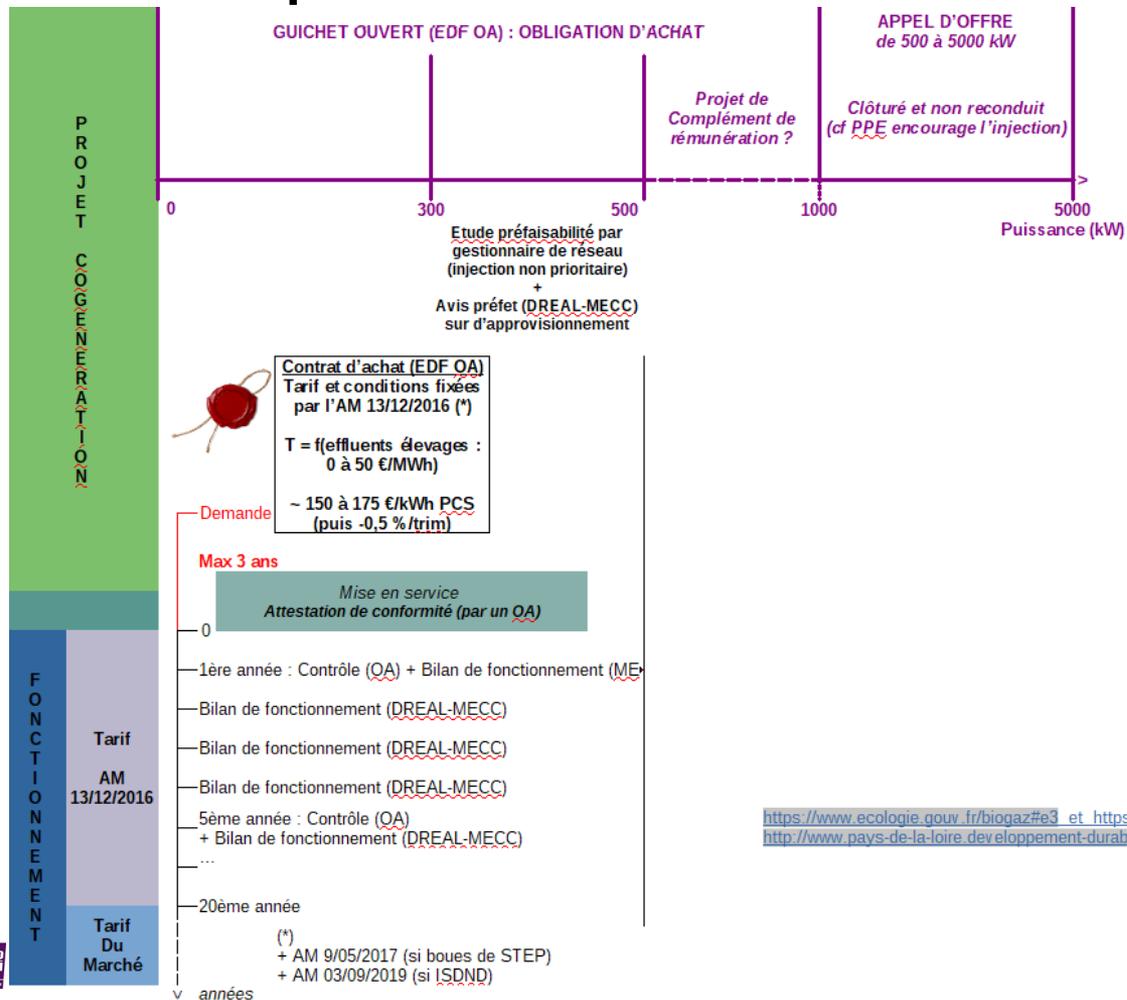
DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTER-REGIONS ET ASSOCIÉS À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Les dispositifs de soutien nationaux

Plusieurs dispositifs de soutien financier selon les voies de valorisation du biogaz produit :

- **Injection de biométhane dans les réseaux de gaz après épuration du biogaz produit :**
 - guichet ouvert et obligation d'achat à tarif d'achat réglementé (contrat sur 15 ans)
 - évolution du dispositif de soutien en cours : modification du tarif d'achat et, pour les plus gros projets, appel d'offres
- **Production d'électricité et de chaleur (cogénération) :**
 - < 500 kW : guichet ouvert et obligation d'achat à tarif d'achat réglementé (contrat sur 20 ans)
 - entre 500 kW et 5 MW : appel d'offres clôturé (1 lauréat en PDL), non reconduit (cf PPE)
 - projet de guichet ouvert en complément de rémunération entre 500 kW et 1 MW ?
 - arrêtés ministériels tarifaires spécifiques pour boues de STEP, gaz de décharge ISDND
- **Production de biométhane livrant à un point d'injection mutualisé après un transport routier**
- **Valorisation sous forme de carburant (bioGNV) :** projet de mécanisme de soutien, cf loi d'orientation des mobilités

Les dispositifs de soutien nationaux - Cogénération



<https://www.ecologie.gouv.fr/biogaz#e3> et <https://www.ecologie.gouv.fr/biomasse-energie>
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/biomasse-t293.html>

(*)
 + AM 9/05/2017 (si boues de STEP)
 + AM 03/09/2019 (si SDND)

Les dispositifs de soutien nationaux – Injection

GUICHET OUVERT (Préfet département- copie DREAL-MECC) : OBLIGATION D'ACHAT

(R446-1 et 2, D446-3 à 16 du C. Energie)

Projet APPEL D'OFFRE (PPE)
Puissance ?, Energie ? ... ?

Puissance (kW)

PROJET
INJECTION



Contrat d'achat

Tarif et conditions fixées par l'AM 23/11/2011 (*)

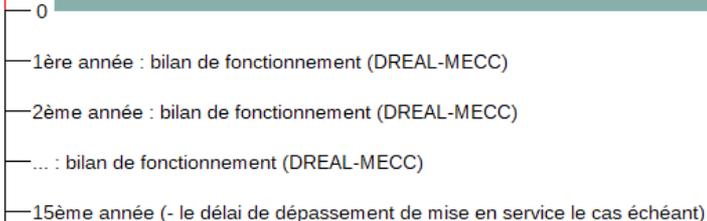
$T = f(\text{Cmax, intrants})$
~ 4 à 13 c€/kWh PCS



signature contrat

Max 3 ans

Mise en service



(*) point d'injection mutualisé après un transport routier : décret n°2019-398 et arrêté du 30/04/2019

<https://www.ecologie.gouv.fr/biogaz#e3>

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/biomasse-r293.html>